

Table des matières

1	Généralités			
	1.1	Nom	. 4	
	1.2	Slogan	. 4	
	1.3	Logo	. 4	
	1.4	Appartenance	. 4	
	1.5	Statut	. 4	
2	2 Démarche stratégique4			
	2.1	Notre mission (notre raison d'être)	. 4	
	2.2	Notre vision (notre état souhaité à moyen terme)	. 4	
	2.3	Nos valeurs	. 4	
3	3 Fonctionnement		. 5	
	3.1	Eglise locale	. 5	
	3.2	Les ministères locaux	. 5	
		3.2.1 Les anciens	.5	
		3.2.2 Les diacres	.5	
	3.3	Les ministères extra-locaux	. 6	
		3.3.1 Les 5 ministères dons ou apostoliques	.6	
		3.3.2 Les ministères d'un network	.6	
		3.3.3 Les ministères romands	.7	
4	Stru	ıcture	.7	
	4.1	Les églises locales	. 7	
		4.1.1 Edification et direction de l'église (Conseil pastoral)	.7	
		4.1.2 Administration	.8	
		4.1.3 Engagement	.8	
	4.2	Le Network	. 8	
		4.2.1 Définition	.8	
		4.2.2 Les tâches du network	.8	
	4.3	Le mouvement romand	. 8	
		4.3.1 Le Collège Ministérielle Romand (CMR)	.8	
		4.3.2 L'équipe de ministères romande (EMR)	.9	
		4.3.3 Assemblée des Délégués (AD)	0	
		4.3.4 Commissions	1	
5	5 Annexes11			
Αı	nnex	e 5.1 - Définition des différents ministères supra-locaux Error! Bookmark not define	d.	
Αı	nnex	e 5.2 - Présentation de notre mission : MissionPlus Error! Bookmark not define	d.	
Aı	nnex	te 5.3 - La Commission Romande de Formation : COROFO Error! Bookmark not define	d.	
Aı	Annexe 5.4 - Statuts de l'association MouvementPlus Error! Bookmark not defined.			
Αı	nex	re 5.5 - La confession de foi de MouvementPlus Error! Bookmark not define	d	

1 Généralités

1.1 Nom

MouvementPlus

Les églises locales et les Networks¹ peuvent porter un autre nom officiel, avoir un logo ou un slogan en accord avec MouvementPlus.

1.2 Slogan

Multiplier avec passion!

1.3 Logo



1.4 Appartenance

MouvementPlus est membre du Réseau Evangélique Suisse et du mouvement apostolique mondial.

1.5 Statut

MouvementPlus est une association à but non lucratif selon art. 60 ss. du CSS.

2 Démarche stratégique

2.1 Notre mission (notre raison d'être)

Dans la complémentarité des ministères, nous équipons, accompagnons et envoyons l'Eglise dans sa mission.

2.2 Notre vision (notre état souhaité à moyen terme)

- Nous travaillons proactivement à l'implantation de nouvelles églises, prenant ainsi part à l'évangélisation du monde.
- Nous travaillons au développement spirituel de nos équipes de leaders, hommes et femmes, dans toutes les sphères d'autorité ministérielle.
- Nous rassemblons régulièrement les networks de notre mouvement pour équiper et accompagner leurs équipes de ministères.
- Nous favorisons la multiplication de nos networks et de leurs équipes.
- Nous influençons les différentes sphères de la société, au travers de nos églises et leurs Networks.

2.3 Nos valeurs

- Relationnel Nous sommes en relation, complémentaires, interdépendants et redevables.
- Accessible Nous vivons l'église d'une manière adaptée à notre environnement.
- Expérimental Nous sommes curieux, créatifs et ouverts au changement.
- Pionnier Nous sommes audacieux et innovants.

3 Fonctionnement

Nous reconnaissons, pour l'ensemble des ministères et services dans l'Eglise, l'égalité entre hommes et femmes.

3.1 Eglise locale

Une église locale existe quand 10-15 croyants se rassemblent, quand un ou plusieurs responsables sont installés et lorsqu'elle a sa propre caisse locale. D'autres serviteurs sont installés en fonction de la croissance de l'église. Jusqu'à ce stade nous la considérons comme une implantation.

3.2 Les ministères locaux

3.2.1 Les anciens²

3.2.1.1 Description

- Ils sont les dirigeants spirituels de l'église locale et forment ensemble le Conseil pastoral de cette dernière.
- Le ministère d'ancien est caractérisé par la direction, l'enseignement, l'accompagnement pastoral des membres de la communauté.
- Dans la règle, le ministère d'ancien n'est pas rétribué. Des exceptions sont possibles.
- Les anciens peuvent représenter l'église locale dans les actes officiels avec une délégation.
- Les anciens sont redevables envers l'Equipe de ministères de leur Network.

3.2.1.2 Profil – selon 1 Timothée et Tite

- Témoignage dans la famille, l'église ainsi qu'à l'extérieur
- Ouvert, digne de confiance, prêt à collaborer en équipe, loyal et résiliant
- Prêt à assumer des responsabilités
- Faire preuve de maturité

3.2.1.3 Dons et formation

- Vocation au ministère local
- Capacité de contact et bonne aisance relationnelle
- Bonnes connaissances bibliques
- Volonté à progresser spirituellement

3.2.1.4 Conditions pratiques

- Disponibilité de temps
- Don de soi
- · Participation active au travail dans l'église

3.2.1.5 Choix et installation

- Proposition par le Conseil pastoral de l'église locale
- Validation de l'Equipe de ministères du network concerné
- Confirmation par l'assemblée générale ou le comité associatif de l'association
- Bénédiction de l'église lors de l'installation

3.2.1.6 Durée du ministère

• Le ministère existe tant que la personne exerce sa responsabilité spécifique. Il est évalué et renouvelé tous les 4 ans.

3.2.2 Les diacres³

3.2.2.1 Description

- Ils sont responsables dans des domaines particuliers et opérationnels de la vie de l'église.
 - Ils forment ensemble le Comité opérationnel de l'église et sont redevables de leur ministère envers le Conseil pastoral (les anciens).

² Terme biblique utilisé dans ce texte par souci de clarté tout en sachant que l'église locale peut aujourd'hui nommer ses dirigeants spirituels de diverses manières.

³ Terme biblique utilisé dans ce texte par souci de clarté tout en sachant que l'église locale peut aujourd'hui nommer ses responsables opérationnels de diverses manières.

3.2.2.2 Profil

Voir ministère d'ancien

3.2.2.3 Choix et installation

- Sous l'autorité du Conseil pastoral
- Bénédiction lors de l'installation

3.2.2.4 Durée du ministère

 Le ministère existe tant que la personne exerce sa responsabilité spécifique. Il est évalué chaque année et renouvelé tous les 4 ans.

3.3 Les ministères extra-locaux⁴

3.3.1 Les 5 ministères dons ou apostoliques

Ces ministères bibliques peuvent revêtir une orientation locale et servir à l'intérieur d'une église. Ils ont un impact régional parfois national, voir international. Ils servent leur région notamment au sein de l'Equipe de ministères du Network ou plus large (voir définition en annexe 5.1):

- Apôtre
- Prophète
- Evangéliste
- Pasteur
- Docteur

3.3.2 Les ministères d'un network

- Ministères engagés ou reconnus par une église locale et le network concerné (apôtre, prophète, évangéliste, pasteur, docteur, enseignant, apprenti ou stagiaire). Il va de soi que tout ministère fait partie d'une église locale de son network plus particulièrement.
- L'Equipe de ministères du network définit la spécificité du ministère ou du service et en assume la responsabilité.
- Certains ministères peuvent être engagés contractuellement par le network ou par une église locale (les networks ou églises locales sont alors seules engagées légalement).
- Dès un engagement salarié à 50% ou plus, l'approbation romande est requise de toute manière.
- Ils sont reconnus et bénis lors d'un rassemblement du network par l'équipe de ministères du network.
- Les ministères qui sont reconnus au niveau network doivent être informées par le network et l'église locale, qu'ils ne sont pas reconnus au niveau romand. Le jour où ces ministères aspirent à une reconnaissance au niveau romand, une évolution en relation avec une candidature devra être établie et pourra déboucher sur une candidature adaptée ou non.

3.3.3 Les ministères romands

- Ministères reconnus par MouvementPlus et/ou sous contrats de MouvementPlus (apôtre, prophète, évangéliste, pasteur, docteur – candidat au ministère – président, secrétaire)
 - Réflexion et décision entre l'EMR (Equipe de ministères romande), le network et la COROFO (commission romande de formation) pour accepter un nouveau ministère romand ou pour définir si un ministère est déjà reconnu et accepté comme tel, si un ministère doit vivre un processus de candidature.
 - Une personne peut être reconnue comme un ministère romand sans être un salarié romand.
- Ces ministères ont une vision, une disponibilité et un cœur pour la Romandie. Ils sont engagés par MouvementPlus en accord avec le network et l'Eglise locale dans lesquels ils exercent leur ministère
- Autres ministères selon les besoins et appels, engagés par MouvementPlus temporairement ou de manière indéterminée.

4 Structure

4.1 Les églises locales

- Les églises locales sont des associations sans but lucratif, membres de MouvementPlus.
- Elles peuvent avoir leurs propres statuts reconnus et acceptés par MouvementPlus ou avoir leur identité juridique au travers de l'association de leur network.
- Elles ont une grande autonomie tout en étant en relation avec l'Equipe de ministères et les autres communautés membres du network dont elles font partie.
- Un membre de l'Equipe de ministères est présent au sein du Conseil pastoral. Cette personne dirige en règle générale le Conseil pastoral.
- Le Conseil pastoral s'organise lui-même et établit les divers organes qui sont propres à la communauté dont le Conseil opérationnel.

4.1.1 Edification et direction de l'église (Conseil pastoral)

- Le Conseil pastoral fixe des objectifs pour l'église locale et veille à l'accomplissement de ces derniers en développant des stratégies appropriées.
- Il conduit régulièrement des rencontres de collaborateurs et conseille les différentes activités de l'église (cultes, jeunesse, relation d'aide, visites, évangélisation, etc.)
- Il est responsable de l'enseignement dispensé dans l'église locale.
- Il s'efforce de discerner et d'encourager la vocation de chacun et veille à ce que les tâches soient équitablement réparties.
- Il établit des anciens avec l'approbation de l'Equipe des ministères du network et la validation de l'assemblée générale ou du comité associatif.
- Il installe les diacres, qui forment le Conseil opérationnel.
- Il exerce le ministère de berger et dispense l'enseignement, les actes officiels et la discipline dans l'église.
- Il travaille à l'implantation de nouvelles églises locales en relation avec l'Equipe de ministère du network.
- Il est responsable d'un engagement social.
- Il encourage une vision missionnaire dépassant le niveau local et rend disponibles des collaborateurs pour la mission.
- Il poursuit l'unité avec les différentes églises au niveau communal ou régional.

4.1.2 Administration

- Le Conseil pastoral veille à la saine gestion des finances de l'église locale et à la tenue des comptes.
- Il est responsable de l'achat, de la location et de l'entretien des immeubles.
- Il accueille les membres selon les statuts et organise les assemblées générales locales.
- Il établit un relevé des membres et des actes ecclésiastiques.
- Il nomme les délégués à l'assemblée générale du MouvementPlus pour un mandat de 4 ans.
- L'église locale doit pourvoir aux dépenses, y compris le montant à verser au budget romand et au network. Le budget doit être respecté.
- L'Equipe de ministères du network a un droit de regard sur les comptes, le budget. Les projets d'achats ou de ventes de bâtiments doivent lui être soumis pour approbation.

4.1.3 Engagement

- Le Conseil pastoral collabore lors d'engagements ou de mutations de ministères.
- Il peut engager du personnel à plein temps ou à temps partiel (social, secrétariat, projets, etc.) en lien avec l'équipe de ministères du network.

4.2 Le Network

4.2.1 Définition

- Il est constitué d'au moins trois églises locales ou implantations membres de MouvementPlus.
- Il est conduit par une équipe de ministères commune.
 - Le leader⁵ de cette équipe doit être un ministère romand. Il représente son network au sein de l'Equipe de Ministères Romande (EMR).

4.2.2 Les tâches du network

- Établit la démarche stratégique du réseau et veille à sa réalisation.
 - Son équipe de ministères garde le contact avec les ministères locaux, les églises et offre une aide concrète dans la direction ainsi qu'un rôle de conciliation en son sein.
- Organise plusieurs fois par an, pour ses leaders, un événement de partage, prière, équipement et formation. Il peut inviter d'autres personnes dans ces moments.
- Encourage la formation et le développement de nouveaux leaders et ministères.
- Favorise les implantations de nouvelles églises et s'assure que les implanteurs sont suivis dans leur ministère.

4.3 Le mouvement romand

4.3.1 Le Collège Ministériel Romand (CMR)

- Il est administré par le président du mouvement
- Il est composé de tous les ministères romands, reconnus par MouvementPlus
- Ses membres sont confirmés par l'AD du MouvementPlus
- Le CMR est un lieu d'information, de formation, de partage entre ministères
- Il est consulté par l'EMR sur les grandes décisions et la démarche stratégique globale du mouvement

⁵ Le leader de l'équipe de ministères d'un Network est généralement de type apostolique avec un cœur de serviteur, de facilitat eur et de motivateur du groupe.

4.3.2 L'équipe de ministères romande (EMR)

4.3.2.1 Description

- Elle est formée par le président, le vice-président, le secrétaire général et les leaders des networks.
 - Autres ministères selon les besoins et appels.
- Elle établit la démarche stratégique du mouvement et veille à sa réalisation.
- Elle supervise le développement de l'ensemble des networks.
 - D'autres personnes peuvent y être associées, en fonction de leurs compétences, pour assumer certaines tâches.
- Elle est, tout en restant sous l'approbation du CMR, l'organe exécutif et visionnaire du MouvementPlus. En principe ses membres ne sont pas salariés.
- Elle veille au bon fonctionnement et à la vitalité des networks. Elle leur vient en aide en cas de conflit. Elle peut faire appel à des ressources externes le cas échéant.
- Elle impulse une vision renouvelée et adaptée tant au niveau du CMR que des Networks.

4.3.2.2 Désignation

- Les membres de l'EMR sont nommés pour un mandat de 4 ans par l'assemblée générale sur la base de propositions de l'EMR, du CMR et du network concerné.
- Elle veille aux relations entre les ministères et à leur formation par des rencontres annuelles de prière et d'édification mutuelle (retraites, jeûnes, Interface, séminaires...)

4.3.2.3 Tâches structurelles

- Développer un plan d'action pour l'ensemble du mouvement pour atteindre sa vision globale.
- Fixer des objectifs et veiller à leur accomplissement.
- Soumettre à l'assemblée générale et au CMR des propositions pour les fonctions statutaires : (président, vice-président, secrétaire).
- Former des ministères.
- Préparer et évaluer les rencontres du CMR.
- Superviser l'activité du secrétariat général.
- Décider, en relation avec la COROFO et le network concerné, de l'engagement et de la mutation des serviteurs consacrés et des candidats.
- S'informer du travail des commissions, de l'œuvre missionnaire et des autres œuvres affiliées.
- Examiner et traiter les propositions et demandes qui lui sont présentées.
- Observer et évaluer les nouvelles tendances théologiques et les courants de la pensée contemporaine.
- Proposer les responsables des commissions romandes nationales au CMR.
- Porter la responsabilité du budget annuel et les compétences financières dans le cadre de ce budget.
- Fixer les salaires et indemnités des collaborateurs en Suisse romande avec approbation du CMR.
- Produire et proposer le budget annuel pour l'ensemble du mouvement et le surveiller.
- Préparer le rapport annuel en vue de l'assemblée générale du MouvementPlus.
- Examiner tout objet financier qui n'entre pas dans la compétence du budget, prendre des décisions, en relation avec les différents conseils concernés.
- Exercer une compétence financière dans le cadre du budget annuel.

4.3.2.4 Fonctions

4.3.2.4.1 Présidence

- Le président représente l'identité du MouvementPlus, à l'extérieur, avec le soutien du secrétaire général du mouvement.
- Il veille au lien de MouvementPlus avec notre organe missionnaire Mission plus.
- Il préside l'EMR et le CMR. Il prépare l'assemblée générale du MouvementPlus et en règle générale, la préside.

4.3.2.4.2 Secrétariat général

- S'occupe de la correspondance et traite les dossiers qui lui sont confiés.
- Etablit, avec le président, l'ordre du jour des séances de l'EMR, du CMR et de l'assemblée générale.
- S'assure que soient envoyées les convocations et les informations nécessaires.
- Rédige et publie les procès-verbaux des séances de l'EMR et du CMR ainsi que de l'assemblée générale.
- Relève les décisions prises et veille à leur exécution.
- S'occupe des publications et communications officielles.
- Gère les archives centrales.
- Gère la correspondance avec les sociétés d'assurances.
- Supervise la gestion financière du mouvement et le travail du caissier.

4.3.2.4.3 Caisse

- Le caissier travaille en étroite collaboration avec le secrétaire général ainsi qu'avec la fiduciaire à Thun
- En relation avec la fiduciaire et le secrétaire général, il est responsable des relations avec les autorités (AVS, AI, ass. chômage, impôts, autorisations de travail, soutiens missionnaires, etc...).
- Il exécute les décisions financières
- Il transmet ses propositions
- Il envoie le relevé des comptes pour les responsables et caissiers des églises.
- Il administre la correspondance financière avec les assemblées locales.
- Il envoi le relevé mensuel des entrées aux assemblées locales.

4.3.3 Assemblée des Délégués (AD)

4.3.3.1 Description

- L'assemblée des délégués est l'organe suprême du MouvementPlus.
- En plus de la liquidation des affaires officielles, elle assure la communication entre la base et la direction du mouvement.

4.3.3.2 Membres

- Ils sont représentés par les délégués des églises ou des networks membres ainsi que le CMR et l'EMR.
- Chaque église délègue 1 personne pour 100 membres de sa communauté (au minimum 3 délégués et au maximum 6 délégués).

4.3.3.3 Fonctions

- Élire les fonctions statutaires de l'EMR du MouvementPlus (président, vice-président, secrétaire, caissier).
- Assumer la compétence pour l'acceptation ou l'exclusion de membres.
 - Accepter et confirmer les membres du CMR et de l'EMR.

- Traiter les affaires courantes exigées par la loi et accepter le budget annuel ainsi que les comptes de l'exercice.
- Confirmer les options de MouvementPlus dans son ensemble.
- Prendre position en ce qui concerne les projets Romands.
- Accepter les modifications de statuts et de constitution.

4.3.4 Commissions

4.3.4.1 Organisation

 Les responsables de commissions romandes sont nommés par l'EMR avec approbation du CMR. Pour les autres fonctions, les commissions s'organisent elles-mêmes.

4.3.4.2 La commission romande de formation (COROFO)

- S'occupe des candidats pendant leur formation.
- Offre des possibilités de formation ou de perfectionnement pour les serviteurs consacrés.

4.3.4.3 La commission de jeunesse (Réseau de jeunesse « Neurones »)

- Recherche des stratégies pour le travail parmi la jeunesse.
- S'occupe globalement du travail parmi la jeunesse du MouvementPlus
 - Organise les conventions, journées de formation, camps, etc...
- Encourage l'évangélisation au sein des groupes de jeunes.
- Encourage les contacts entre responsables de groupe de jeunes
 - Soigne les contacts avec d'autres œuvres de jeunesse.
- Exerce une compétence financière dans le cadre du budget annuel

5 Annexes

- 5.1 Définition des différents ministères supra-locaux
- 5.2 Présentation de notre mission : MissionPlus
- 5.3 La Commission Romande de Formation : COROFO
- 5.4 Statuts de l'association MouvementPlus
- 5.5 La confession de foi de MouvementPlus

